

SOMMAIRE DES ARTICLES

- Editorial	page 2
- Projet métropolitain: la mobilisation des élu-es écologistes pour une métropole verte, solidaire et citoyenne.....	page 3
- Dijon, ville connectée: intérêt et vigilance.....	page 5
- Mission d'information sur les pesticides: les élu-es écologistes demandent l'évaluation de leur coût réel pour l'environnement, la santé et l'économie.....	page 6
- Budgets 2018: les priorités des écologistes pour maintenir l'action des collectivités face à la rigueur de l'État	page 10
- Bio dans les cantines: une volonté politique payante !	page 11
- Projet Alimentaire Territorial (PAT), Dijon Métropole s'engage	page 13
- Dijon au rendez-vous des deuxièmes Rencontres Nationales des budgets participatifs de Rennes	page 14
- Démocratie locale à Chenôve: un élu écologiste qui porte la dynamique	page 15
- Dijon Métropole se dote d'une politique en faveur de la biodiversité	page 18
- Label Ecojardin: l'exemplarité reconnue des méthodes d'entretien écologique des espaces verts	page 20
- Air et pesticides	page 21
- Dijon Métropole accueille l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air.....	page 23
- Investir dans l'eau pour préserver la biodiversité et diminuer les coûts.....	page 25
- Dijon Métropole investit pour préserver ses ressources: pose de la première pierre de l'usine d'ultrafiltration de Morcueil	page 27
- A l'initiative des élu-es écologistes, Dijon adopte un vœu consacré au traité de libre échange entre l'Union Européenne et le Japon (JEFTA).....	page 29
- Le Conseil Départemental de la Côte d'Or adopte un vœu consacré au traité de libre échange entre l'Union Européenne et le Japon (JEFTA).....	page 30
- Nous contacter.....	page 31



ÉDITORIAL

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2018. Elle débute avec de grandes victoires pour l'écologie : abandon de l'aéroport à NDDL et interdiction de la pêche électrique par le Parlement Européen, la fermeture programmée de la centrale nucléaire de Fessenheim. Ces victoires, fruits des mobilisations écologistes, montrent plus que jamais la nécessité d'une écologie politique et citoyenne forte. Une écologie qui agit, qui fait avancer les territoires vers plus de résilience comme à Dijon et Dijon Métropole. C'est le sens de notre action avec un objectif : construire une Ville et une Métropole verte, solidaire et citoyenne.

C'est ensemble avec les habitant-es, en valorisant toutes les initiatives écocitoyennes, que nous améliorerons la qualité de l'environnement, du cadre de vie et favoriserons de nouvelles solidarités. Cette mobilisation locale de toutes et tous est indispensable alors que les États –face aux lobbys contraires- peinent à mettre en œuvre les objectifs de la COP21. Dans cette perspective, 2018 est une année importante pour le climat. En effet la COP24, qui se tiendra en Pologne à la fin de l'année, évaluera les politiques climatiques des États et leur capacité à respecter ou non l'Accord de Paris.

Notre détermination à construire un monde sans énergies fossiles, ni nucléaire est toujours à l'œuvre. Ainsi nous poursuivrons localement nos efforts pour permettre aux dijonnaises et aux dijonnais de mieux se déplacer sans polluer, de cultiver et de consommer une alimentation saine, d'économiser l'énergie et de produire une énergie propre, de respirer un air de qualité, de boire une eau non polluée, de participer à la vie de la cité...

Concrètement, la Ville et la Métropole résilientes, s'adaptant aux effets du dérèglement climatique, prennent forme un peu plus chaque jour avec un réseau de transports en commun performant et un réseau de chaleur qui fournit 70 % d'énergies renouvelables. C'est aussi des cheminements piétons et cyclables qui existent et qui vont se développer, 23,85 % de produits biologiques dans les cantines scolaires, une agriculture péri-urbaine qui tend vers le zéro pesticides, la reconquête de la biodiversité avec ses prairies mellifères et des pollinisateurs protégés, l'écopaturage dans les parcs et jardins, l'abandon des pesticides dans les parcs et jardins depuis 10 ans, des jardins partagés ...

Nous travaillons également à faire émerger l'idée censée d'agriculture urbaine qui a toute sa place dans le projet de la métropole nourricière.

Le territoire métropolitain évolue aussi grâce aux initiatives des habitants, qui, notamment à travers des budgets participatifs dijonnais, participent à la construction d'une métropole du bien vivre pour toutes et tous.

Avec votre soutien, votre implication, l'écologie municipale et métropolitaine seront encore plus fortes. Parce qu'il est temps d'agir vraiment, agissons ensemble !

*Catherine HERVIEU, Patrice CHÂTEAU, Stéphanie MODDE, Frédéric FAVERJON,
Sandrine HILY, Jean-François BUIGUES et Christine DURNERIN.*



**PROJET MÉTROPOLITAIN : LA MOBILISATION DES
ÉLU-ES ÉCOLOGISTES POUR UNE MÉTROPOLE VERTE,
SOLIDAIRE ET CITOYENNE**

Le conseil de Dijon Métropole a adopté, le 30 novembre, son projet de développement. Ce document d'orientation stratégique et son programme d'actions fixent un cap politique pour les prochaines années. ¹

Comme pour le projet de territoire ², les élus écologistes ont contribué activement à son élaboration. Notre objectif consiste en la création des conditions pour un territoire écologique résilient, tout en faisant émerger une citoyenneté métropolitaine grâce à des dispositifs participatifs. Nous avons ainsi renforcé la dimension écologique transversale à travers les cinq axes stratégiques, notamment dans les domaines de l'alimentation, l'énergie, l'eau, la biodiversité et l'air. Cela concerne l'autosuffisance alimentaire, la poursuite de la transition énergétique, la protection des aires de captage de l'eau, l'amélioration de la qualité de l'air, le renforcement des mobilités actives (transports en commun, vélo marche, intermodalité) et les infrastructures nécessaires (accès au pôle Valmy, Prioribus, poursuite des aménagements cyclables), la création d'une usine de méthanisation des déchets et d'une ferme photovoltaïque.

De plus, à travers les fiches actions, outre de nombreux amendements, nous avons fait intégrer la biodiversité, portée par Stéphanie Modde nouvellement nommée déléguée métropolitaine sur cette thématique ³, des mesures en faveur de la qualité de l'air avec une étude de faisabilité pour la création d'une zone de circulation restreinte portée par Catherine Hervieu. Nous avons également alerté sur la nécessité de maintenir les haltes ferroviaires (Neully, Ouges)⁴ et d'étudier la faisabilité d'une halte ferroviaire à Longvic dans la perspective d'une mise en place du tram-train, à terme.

La métropole écologique, sous notre impulsion, c'est aussi le développement de l'agriculture urbaine « zéro pesticides » ⁵ qui préserve la santé et l'environnement et favorise la consommation de produits locaux. En cohérence, nous avons donc pesé pour une politique préventive de l'eau avec des études visant à changer les pratiques agricoles sur les aires de captages sous l'impulsion de Frédéric Faverjon.

Le transfert de la compétence Tourisme suite à la création de la Métropole s'est traduit par la création d'un comité directeur de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole dans lequel siègent Catherine Hervieu et Stéphanie Modde. Nous travaillons au développement d'actions pour un tourisme en lien avec le développement durable avec la valorisation de l'ensemble du patrimoine (historique, architectural, végétal). Nous serons particulièrement vigilants à ce que l'offre n'évolue pas vers une industrialisation du tourisme type center-parc qui irait à l'encontre de la référence écologique de Dijon Métropole. Nous avons d'ailleurs exprimé cette vigilance lors de la journée métropolitaine de présentation du projet au mois de septembre.

Si la volonté politique est manifeste, le financement de ces actions est essentiel. C'est pourquoi, nous proposons que le contrat métropolitain d'innovation avec l'État inclut, comme celui-ci le permet, un volet consacré à la transition écologique. Par ailleurs, le contrat avec la Région

Bourgogne Franche-Comté en cours de négociation sera autant un soutien financier important qu'un soutien pour l'alliance complémentaire des territoires.

Au delà des problématiques environnementales et économiques, Dijon Métropole veut renforcer ses politiques sociales et de solidarités. Le statut de métropole permet en effet le transfert d'un certain nombre de compétences du Conseil Départemental de Côte-d'Or qui sera effectué en 2018. Cette intégration favorisera la cohérence des actions de prévention éducative et de suivi social de proximité notamment en lien avec les politiques écologiques que nous menons pour un cadre de vie de qualité sur l'ensemble du territoire. Ces nouvelles compétences viendront ainsi renforcer le projet métropolitain.

Enfin, nous accueillons avec satisfaction la création d'un Conseil Stratégique de Développement. Il a vocation à mobiliser la société civile pour qu'elle s'exprime sur les choix de la métropole. Le Conseil Stratégique de Développement répond en partie à notre demande récurrente de créer un Conseil de Développement Durable comme nous l'avions exposé dans les lettres d'informations précédentes. A ce stade, le projet métropolitain acte le principe sans en avoir cependant défini le périmètre. Les missions restent à affiner. Nous avons rappelé lors du conseil métropolitain du 30 novembre notre vision du CSD: un espace de dialogue et d'ingénierie citoyenne. L'ensemble des acteurs du territoire, milieux économiques et socio-culturels, universitaires, associatifs et citoyens reconnus pour leur expertise doivent être associés au développement durable de la Métropole afin qu'une culture commune et partagée puisse émerger.

Parce que les habitants de Dijon Métropole doivent s'appropriier le projet métropolitain validé par le conseil du 30 novembre, nous avons voulu ainsi en présenter une synthèse avec nos apports pour l'améliorer.

*Stéphanie MODDE, Catherine HERVIEU, Frédéric FAVERJON, Sandrine HILY,
Patrice CHATEAU et Christine DURNERIN*

¹ <https://www.metropole-dijon.fr/Actualites/Dijon-metropole-a-vote-son-projet-metropolitain>

² <https://21.eelv.fr/lettre-des-elu-e-es-eelv-de-lagglomeration-dijonnaise-n-4-janvier-2016/>

³ voir article infra : « Dijon Métropole se dote d'une politique en faveur de la biodiversité ».

⁴ <https://21.eelv.fr/maintenons-la-halte-ferroviaire-de-neuilly-les-dijon-pour-preserver-le-climat-et-la-qualite-de-lair/>

⁵ Voir vœu Vers une Métropole zéro pesticides du 29 septembre 2016 : <https://21.eelv.fr/le-grand-dijon-adopte-un-voeu-en-faveur-dune-agriculture-sans-pesticides/>



DIJON, VILLE CONNECTÉE : INTÉRÊT ET VIGILANCE

Dijon Métropole est engagée dans le développement des services numériques pour une gestion centralisée et connectée des services et de l'espace public en direction des pouvoirs publics, des entreprises et des habitants.

Ce nouveau service numérique innovant de gestion de l'espace public est synthétisé sous l'acronyme CREM : Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance. L'objectif est de réunir les données de divers services (éclairage, circulation, réseau de transports en commun, stationnement, eau, énergie, air...) en un seul service centralisé qui aura vocation à piloter, coordonner et maintenir les équipements, de produire aussi des données et des applications. Dijon Métropole évolue ainsi vers la « ville connectée ». Ainsi, les nouveaux services tels que la réservation d'un stationnement à distance, le choix d'un moyen de transport le plus direct et le plus écologique, le suivi fin de la consommation d'eau et de l'éclairage public ... faciliteront notre quotidien et permettront à la collectivité des actions pour réajuster ou résoudre des problèmes plus rapidement.

Cela vaut également pour la transition énergétique du territoire. Avec une connaissance plus fine des données, Dijon Métropole va pouvoir renforcer sa politique d'économie d'énergie tel que prévu par le contrat de performance signé entre la Métropole et les gestionnaires privés du « CREM ». Ainsi, le contrat fixe un objectif de 65 % d'économies d'énergie sur l'éclairage public avec une rénovation de plus de 34 000 points lumineux.

Toutefois, nous avons dès le début du projet alerté pour prévenir les risques en matière de protection des données personnelles, l'objectif de Dijon Métropole étant de développer l'attractivité numérique du territoire à partir des données issues de la gestion des services publics concernés. Face aux risques de dérives telles que la commercialisation des données personnelles, le non respect de la vie privée..., le groupe écologiste est intervenu à plusieurs reprises pour demander la mise en place d'un dispositif de protection des données privées et personnelle et qu'il soit inscrit clairement dans le projet métropolitain. Ce souci étant largement partagé, le Président s'est engagé à garantir à chaque instant l'anonymat des données issues des services publics, et à nommer un correspondant direct auprès de la CNIL pour préserver la confidentialité des données personnelles.

Si l'évolution accélérée des technologies numériques présente des aspects positifs, elle doit nous conduire cependant à une extrême vigilance quant à leurs finalités et leurs usages. C'est ainsi que nous suivons de près le déploiement de la numérisation des services publics.

*Catherine HERVIEU, Frédéric FAVERJON, Stéphanie MODDE, Patrice CHÂTEAU,
Sandrine HILY et Christine DURNERIN*



**PESTICIDES PULVÉRISÉS,
ENFANTS EXPOSÉS,
SANTÉ MENACÉE !
ASSEZ!**

**MISSION D'INFORMATION SUR LES PESTICIDES : LES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES DEMANDENT
L'ÉVALUATION DE LEUR COÛT RÉEL POUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET L'ÉCONOMIE**

Depuis le début du mandat, la sortie des pesticides est une priorité du groupe (cf. lettres précédentes et article Aire et Pesticides). Cet objectif s'est traduit de différentes manières dans les politiques locales de la Ville et de la Métropole : gestion différenciée des espaces publics, viticulture biologique, cahier des charges Haute Valeur Environnementale pour les exploitation du Domaine de la Cras et de la Motte Giron pour tendre à terme vers l'agriculture biologique, politique biodiversité à l'échelle métropolitaine, vœu de la Ville et de la Métropole pour l'abandon des pesticides agricoles...

Dans ce cadre, nous avons souhaité rencontrer le député Didier Martin, co-rapporteur de la mission d'information sur les pesticides à l'Assemblée Nationale. Nous lui avons remis une lettre (cf. ci-dessous) pour lui faire part de nos propositions, dont :

- l'intégration du coût économique global des pesticides aux travaux de la commission,
- la comparaison avec les externalités positives de l'agriculture biologique.

La mission est composée de 22 députés représentant 4 commissions: affaires économiques, développement durable, affaires sociales et recherche. La présidente est Élisabeth Toutut-Picard (LR, Haute-Garonne) avec trois Vice-Présidences dont Delphine Batho (ancienne ministre PS de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et deux co-rapporteurs: Didier Martin (LREM) et Gérard Manuel (LR de l'Aube). Elle a pour but de faire des préconisations pour sortir ou réduire les « phyto-pharmaceutiques » en France et en Europe en lien avec l'actualité sur le glyphosate, un produit parmi d'autres pesticides. Elle rendra ses conclusions en juin 2018.

Les premières auditions ont débuté à l'automne et ont vocation à entendre l'ensemble des acteurs concernés.

Nous avons fait connaître notre démarche : voir le communiqué de presse publié sur le site <http://21.eelv.fr/lettre-ouverte-des-elus-eelv-au-depute-didier-martin-co-rapporteur-de-la-mission-dinformation-sur-les-pesticides/>

Engagés localement en lien avec les nombreux acteurs impliqués dans la sortie des pesticides, nous suivons de près les travaux de la mission et seront très vigilants quant aux conclusions. Les efforts et initiatives des territoires doivent être valorisés et reconnus à l'échelle nationale, le gouvernement pouvant s'appuyer dessus pour enfin organiser la sortie des pesticides.

L'intégralité de la lettre ouverte remise à Didier Martin

Objet : Demande d'intégrer les résultats des études économiques sur les coûts/bénéfices de l'usage des pesticides agricoles dans le travail de la mission parlementaire et de les comparer avec les effets positifs de l'agriculture biologique.

Monsieur le Député,

Les élu-es EELV de Dijon vous interpellent dans le cadre de la mission parlementaire sur les pesticides dont vous êtes le co-rapporteur. La loi de Transition Énergétique est une étape importante dans le processus « zéro-phyto ». Elle a permis de généraliser à l'ensemble des collectivités l'arrêt de l'usage des pesticides dans l'espace public déjà pratiqué par les plus vertueuses d'entre elles. Cette dynamique doit désormais cibler les usages agricoles qui représentent 90 % de l'utilisation des pesticides. C'est le sens du vœu « vers une métropole sans pesticides » voté par le Grand Dijon en septembre 2016.

La situation de blocage au sein de la commission européenne concernant la ré-autorisation du glyphosate illustre les résistances au changement alors que la dangerosité des pesticides et leur impact sur l'environnement sont des réalités que nul ne peut désormais nier.

De nombreuses études scientifiques¹, dont celles réalisées par l'INSERM, attestent des risques toxiques, même en faible quantité, des pesticides sur la santé, les milieux et la biodiversité: troubles neurologiques et de la fertilité, cancers, dégradation de l'air, de l'eau, des sols et menace pour la faune et la flore.

Ces graves problèmes sanitaires et la destruction de l'environnement causés par les pesticides **ont un coût pour la société**. Ces substances toxiques génèrent des « externalités négatives » qui ne sont pas prises en compte par le marché, c'est-à-dire pas intégrées dans le prix des pesticides, alors qu'elles représentent chaque année plusieurs milliards d'euros de réparation des dégâts à la charge de la collectivité.

Selon les résultats des travaux d'une commission d'enquête sénatoriale², les coûts sanitaires de la pollution de l'air coûtent entre 68 et 100 milliards d'euros par an pour la France, et l'agriculture conventionnelle y contribue. Le coût annuel de dépollution de l'eau lié à l'agriculture et l'élevage, incluant les pesticides et les nitrates, serait supérieur à 54 milliards d'euros par an. Enfin, une étude de 2016 réalisée par deux scientifiques de l'INRA, à partir de plus de 60 travaux de recherche publiés dans le monde, estime **que le coût induit des pesticides, lorsque les données connues permettent de les calculer, est supérieur à ce qu'ils rapportent en terme d'amélioration des rendements agronomiques**.

Au delà des gains agronomiques bien connus, les coûts induits par l'usage des pesticides ne doivent pas être négligés. Ils concernent :

- les coûts **environnementaux**³ qui concernent les dégâts environnementaux comme la perte des services écosystémiques rendus par la nature : *diminution de la pollinisation, perte de biodiversité...*
- les coûts **sanitaires** qui concernent les frais de santé des agriculteurs et la perte de productivité des agriculteurs due à l'usage des pesticides : par exemple *un agriculteur sur 6 souffre d'effets indésirables liés à l'utilisation de substances chimiques, l'exposition aux pesticides doublerait quasiment le risque de survenue de la maladie de Parkinson chez les agriculteurs* (CGDD, 136, déc 2015⁴).

- les coûts **réglementaires** englobent les fonds publics pour réglementer et contrôler ces substances, ou assainir les eaux et les milieux contaminés : *la cour des comptes a de nombreuses fois pointé, concernant les redevances liées à l'eau, le fait que le principe pollueur - payeur est loin d'être respecté sur l'usage des pesticides.*

- les coûts **sociaux** : l'usage des pesticides diminue très fortement le nombre d'exploitants agricoles à l'hectare comparativement à l'agriculture biologique et *participe donc massivement à la désertification rural.*

Convaincu-es depuis toujours par l'influence positive des services environnementaux rendus par l'agriculture biologique et ses effets en matière de prévention des risques sanitaires, nous vous invitons à prendre en considération le rapport de l'Institut Technique de Agriculture Biologique (ITAB)⁵ publié en novembre 2016 comparant les impacts économiques, sanitaires et environnementaux de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle.

Ce rapport, réalisé avec l'appui scientifique de chercheurs de l'INRA, a chiffré économiquement et quantifier les effets positifs de l'agriculture biologique pour la santé, la préservation des ressources et des milieux naturels et agricoles. Au vu des résultats, les écologistes sont confortés dans leur position en matière de politique agricole : le soutien public à l'agriculture doit être fondé sur la « rémunération de ses bénéfices ».

De plus, nous vous invitons également à prendre en compte le scénario Afterres 2050⁶. Cette étude scientifique démontre qu'une agriculture 100 % biologique pourrait nourrir le monde en 2050. Concernant la France à l'horizon 2050, 50 % d'une agriculture biologique est en mesure de nourrir 72 millions de français en divisant par trois les pesticides.

Dans ces conditions, le modèle économique de l'agriculture ayant recours aux pesticides doit être évalué en prenant en compte l'ensemble des coûts qu'il génère. A ce jour, bien trop peu d'études visant à chiffrer le coût réel de l'usage des pesticides agricoles en France ont été réalisées. C'est pourquoi, nous vous invitons, dans le cadre des travaux de la mission parlementaire :

- à intégrer dans votre rapport parlementaire les évaluations économiques disponibles sur les coûts/bénéfices liés à l'usage des pesticides agricoles.
- à demander au gouvernement de développer ces études économiques pour que l'impact environnemental, sanitaire, réglementaire et social de l'usage des pesticides soit mieux connu et pour que les « externalités positives » de l'agriculture biologique soient mieux chiffrées.

Veillez recevoir, Monsieur le Député, nos sincères salutations.

Frédéric FAVERJON, Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHÂTEAU, Sandrine Hily et Christine DURNERIN.

¹Compilation des rapports scientifiques démontrant l'effet des pesticides sur la santé
<https://www.generations-futures.fr/publications/thematique/sante/>

²http://www.senat.fr/commission/enquete/cout_economique_et_financier_de_la_pollution_de_lair.html

³Le coût de la pollution agricole

<https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2017/04/le-cout-des-pollutions-agricoles-1.pdf>

⁴ Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires - coûts et solutions. Commissariat Général du Développement Durable, n° 136, décembre 2015.

<http://www.lafranceagricole.fr/r/Publie/FA/p1/Infographies/Web/2016-01-06/pollutions-azotees.pdf>

⁵Rapport de l'ITAB : quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique

<http://www.itab.asso.fr/downloads/amenites/amenites-ab-rapport-nov2016.pdf>

⁶Scénario Afterres 2050

http://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/Solagro_afterres2050-v2-web.pdf

Depuis 2010, l'État demande des efforts considérables aux collectivités pour réduire sa dette conformément aux critères budgétaires de l'Europe. Le gouvernement précédent avait ainsi réduit de 11 milliards d'euros en 3 ans les dotations versées aux collectivités ce qui a eu des conséquences importantes pour leur capacité d'investissement et pour la qualité des services publics de proximité. Avec le nouveau gouvernement, bien que les indicateurs économiques classiques s'améliorent, les collectivités semblent constituer une sorte de « vache à lait » permettant d'amortir financièrement les orientations annoncées par le président. Ainsi, un objectif de 13 milliards d'économies entre 2018 et 2022 a été fixé, qui sera porté par 319 collectivités par le biais d'une contractualisation avec l'Etat : cela concerne la Ville de Dijon et Dijon Métropole, les autres communes en étant exemptées. Par ailleurs, si la suppression de la taxe d'habitation est compensée sans effets sur les budgets des communes et intercommunalités en 2018, nous n'avons aucune visibilité pour l'avenir. Nous ne sommes donc pas en mesure de pouvoir en évaluer les conséquences. Ces orientations tendent à traduire une recentralisation de l'État qui interroge sur l'autonomie et le rôle des collectivités. En effet, les budgets des collectivités sous contrat avec l'État devront être validés par les préfets. Dans ce contexte national incertain pour les collectivités, les élus écologistes ont fait valoir leurs priorités budgétaires, pour Dijon et Dijon Métropole pour 2018.

Voir nos interventions :

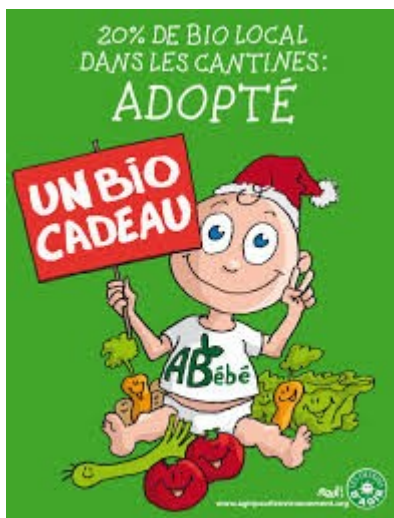
<https://21.eelv.fr/dijon-et-dijon-metropole-quels-perimetres-et-moyens-dactions-pour-la-transition-ecologique-des-territoires/>

<https://21.eelv.fr/intervention-de-catherine-hervieu-sur-le-budget-primitif-2018-de-dijon-lors-du-conseil-municipal-du-18-decembre/>

<https://21.eelv.fr/dijon-metropole-intervention-de-catherine-hervieu-sur-le-budget-primitif-2018/>



*Catherine HERVIEU, présidente du Groupe des élu.es
EELV de Dijon*



BIO DANS LA CANTINE : UNE VOLONTÉ POLITIQUE PAYANTE !

Dès 2001, la ville de Dijon introduisait les premiers produits biologiques dans les cantines (écoles maternelles & élémentaires) et en 2013 le taux de 10% était atteint.

Lors des élections municipales, l'engagement pris auprès des électeurs et des électrices n'avait pas été chiffré stipulant simplement une augmentation.

La complexité du sujet et la nécessaire prise en charge du dossier m'ont imposé une période où il fallait, avant tout, rencontrer les différents acteurs de la restauration municipale et de la production bio locale.

Cela signifie du temps, de l'écoute pour une analyse lucide de la situation et des perspectives à définir. Fin 2015, j'ai obtenu le soutien du Maire qui a jugé pertinente ma proposition d'une montée dynamique de la part du bio. En 2016, nous fixions des objectifs chiffrés à 15% pour 2017 et 20% pour 2019, prudence oblige ! Mais aujourd'hui les résultats 2017 sont étonnants et encourageants : il s'élèvent à 23 % .

En fait, la restauration collective apparaît comme une énorme machine qui nécessite une volonté tenace et du savoir faire. Maintenant que la dynamique est lancée, elle ne devrait pas s'arrêter. Car maintenant, le sujet du bio et de la qualité des aliments est de plus en plus d'actualité. La qualité des produits biologiques est unanimement reconnue et l'attente est immense. Pour les personnels de la restauration collective, ce qui paraissait il y a quelques temps rédhibitoire, fastidieux voire impossible devient un défi à réaliser.

Les perspectives se dessinent aussi pour les années à venir : les projets de légumerie et de plateforme de producteurs biologiques & locaux permettront sans aucun doute de structurer les filières locales. Quant aux marges de manoeuvre financières, nous les obtiendrons par la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'augmentation de la protéine végétale.

La hausse se confirmera, durablement. A cet égard, il paraît utile de préciser que le taux sur lequel nous communiquons est sans ambiguïté, ni risque d'erreurs : il s'agit tout simplement du pourcentage des factures de produits biologiques par rapport au total de l'ensemble des factures. Actuellement, le pain, le riz, les pâtes, les lentilles, les bananes sont 100% bio, les oeufs, la viande de veau et de boeuf le sont très fréquemment ainsi que les laitages ou les compotes. Un repas par semaine est proposé sans viande ni poisson.

Demain, des légumes et fruits locaux pourront être proposés en gamme bio...

Je remercie vraiment très sincèrement les membres du réseau de l'association « Un plus Bio » à laquelle la ville a adhéré et qui nous apporte une aide précieuse et tous les agents de la Ville impliqués au quotidien dans l'organisation, la préparation, la distribution et l'animation des repas.



*Patrice CHÂTEAU, adjoint délégué à l'environnement
en charge de la montée du bio dans la restauration collective*



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL, DIJON MÉTROPOLE S'ENGAGE

Il y a un an, Dijon Métropole affichait son ambition de tendre vers la souveraineté et la sécurité alimentaires du territoire. Aussitôt, le groupe EELV a proposé au Président, un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Nous nous félicitons ainsi de l'adoption du PAT de Dijon Métropole. Il est inscrit dans le Projet Métropolitain validé lors du conseil de Dijon Métropole le 30 novembre 2017. C'est une victoire pour les écologistes. Désormais, nous nous mobilisons pour qu'il soit opérationnel dans les meilleurs délais.



Ce dispositif de la loi LAAF*, issu d'un amendement de Brigitte Allain députée écologiste, permet de piloter les politiques agricoles et alimentaires locales avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif est d'approvisionner un bassin de consommation en produits locaux et de qualité. Politiquement, le PAT est outil qui favorise le développement et la structuration de la filière biologique locale. C'est une priorité pour notre groupe.

Nous avons particulièrement insisté sur la création d'un comité de pilotage élargi qui rassemble les producteurs, les transformateurs, les services de la métropole, les élus et les consommateurs-citoyens. Bien évidemment, l'ensemble des acteurs agricoles doivent être représentés. C'est pourquoi, nous avons demandé à ce que les organismes professionnels historiques de l'agriculture biologique (le réseau bio de Bourgogne-Franche Comté) soient intégrés à cette gouvernance.



En parallèle, le groupe a sollicité des personnes issues de l'écologie citoyenne et associative pour participer à cette politique. Conformément à l'ambition fédératrice et inclusive de Dijon Métropole, nous espérons que cette démarche coopérative aboutira pour la réussite de ce projet.

Nous veillerons à ce qu'une des premières missions soit de réaliser un diagnostic de territoire pour évaluer les besoins avec un volet spécifique dédié à l'agriculture biologique visant à identifier les éléments favorables et les freins pour une stratégie d'actions efficaces.

Stéphanie MODDE et Patrice CHÂTEAU

* Loi d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (2014).



DIJON AU RENDEZ-VOUS DES DEUXIÈMES RENCONTRES NATIONALES DES BUDGETS PARTICIPATIFS DE RENNES

Conseillère déléguée à la démocratie locale, j'ai représenté le Maire aux deuxièmes Rencontres Nationales des budgets participatifs de Rennes les 25 et 26 octobre 2017. Ce déplacement fut une formidable occasion de pouvoir échanger et de mutualiser, avec les élus d'autres communes, les expériences menées localement. Ces déplacements extérieurs sont des moments privilégiés pour les élus. En effet, ils permettent d'évaluer les politiques, d'étudier de nouvelles pistes pour améliorer l'existant et d'avoir une vision large de l'avancée des politiques publiques, quel que soit le champ d'intervention.

J'ai constaté que les budgets participatifs sont des leviers fréquemment utilisés par les collectivités pour impliquer les citoyen-nes dans les choix des communes. Plus de trois milliards d'euros sont dédiés aux budgets participatifs en France (comme au Portugal), quatre millions d'habitants votent en France pour les budgets participatifs et soixante et un territoires sont concernés. Le développement du numérique a d'ailleurs permis une meilleure appropriation des budgets participatifs par les citoyens. Soixante-quatre pour-cent des projets passent par le numérique pour être présentés aux habitants.

A Dijon, les budgets participatifs participent activement à la conversion écologique de la Ville. Les « citoyen-nes de l'écologie » ont mis leurs talents au service du bien vivre à Dijon : jardins partagés, bacs de jardinage dans les rues, entretien citoyen des espaces, fresques réalisées avec des artistes, boîtes à livres, hôtels à insectes...

Face à ce succès, Dijon peut aller plus loin. Construire une Métropole plus citoyenne, plus verte, plus solidaire implique des moyens supplémentaires d'une part et d'aller chercher les personnes qui ne s'investissent pas en tant que citoyen-nes pour des raisons sociales d'autre part.

A l'image de Paris et de Rennes, notre groupe a une ambition forte : les budgets participatifs doivent augmenter et tendre vers un taux de 5 % du budget investissement. Enfin, nous défendons également une politique plus inclusive. Elle nécessite des ressources humaines. Celles-ci seront en mesure, par le suivi et l'expérimentation de terrain, de créer les conditions pour attirer et impliquer ces citoyens qui sont exclus de la vie publique



Sandrine HILY, conseillère déléguée à la démocratie locale et conseillère départementale

QP021002	21	Le Mail	Chenôve
QP021003	21	Fontaine D'Ouche	Dijon
QP021004	21	Les Grésilles	Dijon
QP021005	21	Le Bief du Moulin	Longvic
QP021006	21	Le Belvédère	Talant

L'objectif du Conseil Citoyen est de favoriser, à travers cette instance participative, l'initiative citoyenne et de permettre d'associer les habitants, les acteurs locaux et les associations à la construction du contrat de ville.

Des représentants du Conseil Citoyen participent aux instances de pilotage des contrats de ville et communiquent régulièrement aux différents acteurs qui y sont impliqués leurs travaux, leurs propositions et le bilan de la mise en œuvre des projets initiés.

La loi a été scrupuleusement respectée, notamment pour le **tirage au sort**, la parité, le collège des associations et acteurs locaux, et surtout l'indépendance. En effet, c'est la MJC qui en assure l'animation.

A ce jour, **Le Conseil Citoyen est le seul Conseil de l'agglomération dijonnaise, labellisé par la préfecture** en tant que tel. Le maire a par ailleurs reçu une lettre de félicitations de la préfète le 26 juillet 2016.

Il comporte 20 membres pour un mandat de 3 ans et est doté d'une **charte**.



L'année 2017 a été celle de son installation effective. Toutefois, il pu réaliser un "**diagnostic en marchant**", où ont été recensés les points de circulation dangereux.

Il a travaillé sur projet de boites à livres et d'un plan d'implantation de rails à vélos, notamment devant la médiathèque qui en est dépourvue.

Il a également créé une page Facebook, et a tenu un stand au marché dominical le 26 novembre 2017, pour expliquer à la population son rôle.

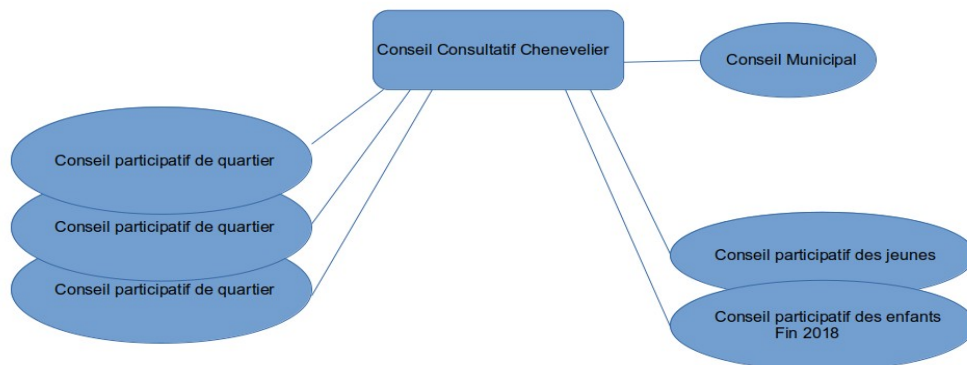
Les Conseils Participatifs :

Ils sont au nombre de 4 à ce jour, l'animation étant assurée par un chargé de mission de la ville :

3 Conseils Participatifs de quartiers, et **1 Conseil Participatif des jeunes**, calqués sur le modèle du Conseil Citoyen : 16 membres pour un mandat de 3 ans pour les quartiers et 18 membres pour les jeunes (14 - 18 ans), avec un mandat de 2 ans. Il est prévu, un conseil participatif des enfants (9 - 12 ans) à la rentrée scolaire 2018

Tous ces conseils sont dotés également d'une **charte**, et d'un **budget participatif de 5000 euros** et désignent leurs représentants au Conseil Consultatif chenevelier.

Le Conseil Consultatif chenevelier :



Il s'agit de la réunion des toutes les instances participatives :

Le 21 novembre 2017, le Conseil Consultatif chenevelier a validé les propositions de budget des différents Conseils :

Pour le Conseil Participatif des Grands-Crus Clos du Roy (Sud de la ville) :

- Aménagement de l'espace Parabiaggio : table de pique-nique aménagée pour les personnes à mobilités réduites, table de ping-pong.

Pour le Conseil Participatif Bazin - Ferry - Ateliers (quartier de l'ancienne clinique - Divia):

- Aménagement d'une impasse avec des bancs, des boîtes à livres, des bacs à fleurs.

Pour le Conseil Participatif Vieux Bourg - Fleurs - Giraud (bas du plateau de Chenôve):

- Aménagement de trois lieux propices à l'implantation des "incroyables comestibles" avec l'installation de bacs à légumes et de boîtes à livres.

Les boîtes à livres choisies sont adaptées aux petites tailles des enfants.

Tous ces travaux n'auraient pas été possibles sans l'accompagnement d'un chargé de mission de la ville pour les Conseils Participatifs, et celui d'un salarié de la MJC, pour le Conseil Citoyen.

Les réalisations que je porte sont le résultat d'un travail opiniâtre même si le fait d'être le seul élu écologiste, n'est pas toujours facile. Je m'appuie sur mes collègues dijonnais et EELV, si nécessaire, pour entretenir un dialogue qui se veut constructif avec la majorité municipale.



Jean-François BUIGUES
Conseiller municipal de Chenôve, délégué à la Démocratie de proximité et aux
Conseils Citoyens



DIJON MÉTROPOLE SE DOTE D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis 2014, Dijon a mis en place un plan biodiversité que je co-pilote avec le Jardin des Sciences à travers les objectifs suivants : préserver la faune et la flore, sensibiliser les habitants et les impliquer dans la reconquête de la biodiversité urbaine.

La reconquête de la biodiversité qu'elle soit sauvage, ordinaire ou cultivée est une politique prioritaire du groupe EELV et de la municipalité. C'est pourquoi, nous avons proposé au Président de Dijon Métropole de développer cette politique à l'échelle métropolitaine.

Dès 2009, le Grand Dijon s'est emparé de la problématique biodiversité avec une charte de gestion écologique des espaces verts. Cette démarche s'est renforcée en 2013 avec sa politique agricole locale. Situés en zone périurbaine, le site de la Cras et le projet de la Motte Giron permettent de croiser concrètement la préservation des activités agricoles avec les enjeux de préservation des continuités écologiques. De plus, les cultures diversifiées qui sont pratiquées s'accompagnent d'une sortie progressive des pesticides.

En 2015, la Ville et le Grand Dijon ont également co-organisé, en partenariat avec la Région et les Eco-maires, les 5^{èmes} Assises nationales de la Biodiversité. Cet événement a été l'occasion pour la Ville et la Communauté Urbaine d'être l'une des premières collectivités du territoire à signer la charte d'adhésion à la stratégie régionale en faveur de la biodiversité.

Nous avons pu faire inscrire dans le projet métropolitain une fiche biodiversité qui constitue ma feuille de route jusqu'à la fin du mandat 2014/2020. Les orientations principales sont les suivantes :

1. La création d'une maille verte et bleue, inscrite dans les règlements du PLUI, afin de renforcer les connexions entre les espaces végétalisés et les continuités écologiques.
2. L'aménagement de continuités vertes le long des pistes cyclables.
3. L'expérimentation de murs et d'espaces végétalisés en milieu urbain dense pour favoriser les îlots de fraîcheur et la biodiversité dans les programmes d'aménagement.
4. Promouvoir la biodiversité agricole et développer les projets en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, s'inscrivant dans un modèle durable sur le territoire.
5. L'aménagement d'un parcours biodiversité entre le Jardin de l'Arquebuse et la Cité de la Gastronomie et du Vin.
6. Généraliser à l'ensemble du territoire les actions de connaissance, la prise en compte et la mobilisation citoyenne autour de la biodiversité urbaine et périurbaine, notamment autour des pollinisateurs.
7. La création d'un concours « nature en ville » pour valoriser les actions citoyennes en faveur du cadre de vie et de la nature en ville.

8. Développer les marchés de producteurs biologiques et organiser « un marché des saveurs » avec les partenaires européens.

En décembre, sur ma proposition de réunir les représentants des 24 communes en charge des politiques biodiversité-environnement de Dijon Métropole, une réunion a eu lieu afin d'identifier leurs attentes et d'élaborer, de manière concertée, la politique de reconquête de la biodiversité de Dijon Métropole.

Nous avons pu définir collectivement les priorités de la politique biodiversité : la préservation des pollinisateurs, le projet alimentaire territorial, la sensibilisation des habitants au zéro-phyto et aux pratiques de jardinage sans pesticides, la trame verte et bleue.

Avec le Jardin des Sciences et les communes intéressées, nous travaillons d'ores et déjà à proposer un programme d'actions visant à l'acceptabilité sociale de la politique « zéro-phyto » pour l'entretien des espaces publics et à sensibiliser les habitants au jardinage au naturel qui sera obligatoire dès le 1er janvier 2019.



Stéphanie MODDE, adjointe à l'écologie urbaine et conseillère déléguée à la biodiversité de Dijon Métropole.



**LABEL ECOJARDIN : L'EXEMPLARITÉ
RECONNUE DES MÉTHODES D'ENTRETIEN
ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS**

Je souligne volontiers l'intérêt du label EcoJardin dans la presse locale. Il constitue, en effet, un bel outil d'actions et de communication. Sur ma proposition, la Ville l'a choisi comme son unique label de reconnaissance de la qualité écologique de l'entretien de ses espaces verts.

Si j'apprécie cet outil, c'est avant tout parce que bien conçu dès le départ, il fonctionne !

Ses principales qualités sont la rigueur scientifique de ses critères définis par des experts venus de différents collèges, son organisation tripartite qui lui confère une impartialité indiscutable et l'absence de hiérarchie qui introduit, de fait, le sens de la responsabilité plutôt que celui de la compétition.

Dans la pratique, il permet d'évaluer précisément les qualités ou les défauts d'entretien du service des espaces verts et de structurer les actions à mettre en oeuvre pour progresser.

Les bons, voire très bons résultats, enregistrés lors des audits des 3 sites déjà labellisés sont autant d'instruments de reconnaissance pour les jardiniers.

Aujourd'hui, les perspectives se dessinent pour les années à venir : il s'agit tout simplement de labelliser l'ensemble des espaces verts de la Ville et même davantage puisque les campings, les espaces verts des lycées ou des bailleurs sociaux, publics ou privés, peuvent parfaitement être labellisés.

Car une autre des qualités du label, c'est sa capacité à communiquer avec les usagers, de faire oeuvre de pédagogie auprès d'eux et de les accompagner dans leur démarche écocitoyenne.

Les habitants l'ont bien compris d'ailleurs, et ils apprécient particulièrement de fréquenter ou de vivre à proximité d'un parc labellisé : pour leur qualité de vie, leur santé et même pour la valeur de leur patrimoine !

*Patrice CHÂTEAU,
adjoint délégué à l'environnement en charge des Parcs et Jardins*

MOINS de pesticides PLUS de vie



AIR ET PESTICIDES

Les pouvoirs publics commencent à prendre en compte la contamination de l'air par les pesticides alors que jusque là, seule la contamination de l'eau et dans une moindre mesure celle des sols étaient évaluées.

Actuellement, on ne sait pas précisément quels pesticides, leurs quantités et les cocktails de molécules qui en résultent sont absorbés par la population au quotidien. Malgré la dangerosité avérée de ces produits toxiques sur la santé (voir les nombreux rapports scientifiques ¹) et dans l'environnement, la concentration de leurs molécules dans l'air ambiant reste peu connue, faute d'évaluations régulières et de réglementation en la matière.

Et même si les associations régionales de surveillance de la qualité de l'air ont collecté des données depuis une vingtaine d'années permettant de mettre en évidence la présence de pesticides dans l'air, près des zones agricoles comme dans les villes, ces initiatives locales et ponctuelles sont insuffisantes pour évaluer le niveau d'exposition de la population.

La commission d'enquête sénatoriale² (rapport remis le 8 juillet 2015) estime les coûts sanitaires de la pollution de l'air entre 68 et 100 milliards d'€ par an en France, l'agriculture conventionnelle et intensive y contribuant.

Face à cela, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ont commandité une surveillance nationale, pendant un an, de 90 molécules de pesticides sur 1300 utilisés en France et dont la présence est avérée dans l'air des villes et des campagnes. La liste des substances chimiques comprendra, entre autres, le fipronil, considéré d'emblée comme présent dans l'air et devant être surveillé à long terme ; le lindane, un insecticide très volatil ; et le glyphosate, molécule très peu recherchée dans l'air.

Cette campagne de mesures sera menée par les Associations régionales agréées pour la surveillance de la qualité de l'air³. Elle débutera au printemps 2018 sur une cinquantaine de sites répartis en milieu rural et milieu urbain. L'objectif est d'évaluer l'exposition moyenne de la population aux pesticides, d'identifier les situations de surexposition (riverains, professionnels...) et à quels types de molécules sont exposées les populations selon les environnements (air, eau, sols, alimentation, contact).

Cette campagne, bien que tardive, contribuera à l'évaluation fine de l'exposition chronique de la population, des risques sanitaires associés, à l'information de la population et à la mise en place des mesures adaptées si nécessaire.

Dans cette perspective, les élus écologistes considèrent que là où des niveaux d'exposition élevés seront identifiés, des « seuils d'alerte sanitaire » devront être mis en place d'une part, ainsi que des appuis et soutiens aux changements de pratiques agricoles, industrielles et artisanales d'autre part. De plus, cette campagne nationale « Air-Pesticides » renforce les actions de la Ville de Dijon et de Dijon Métropole conformément aux vœux « Zéro Pesticides » adoptés sous notre impulsion.^{4 et 5.}

Catherine HERVIEU, Vice-Présidente de Dijon métropole aux mobilités actives, air, bruit et milieux aquatiques et Présidente d'ATMO Bourgogne Franche-Comté

¹<https://www.generationsfutures.fr/publications/thematique/sante>

²http://www.senat.fr/commission/enquete/cout_economique_et_financier_de_la_pollution_de_lair.html

³<http://www.atmo-france.org/fr/index.php/?demarrer-telechargement/205-communiqués-de-presse/1772-171128-cp-atmo-france-pesticides-dans-l-air-et-ppv.pdf.html>

⁴<https://21.eelv.fr/conseil-municipal-du-23-mai-voeu-dijon-vers-une-commune-sans-pesticides-a-linitiative-du-groupe-eelv/>

⁵<https://21.eelv.fr/le-grand-dijon-adopte-un-voeu-en-faveur-dune-agriculture-sans-pesticides/>



DIJON MÉTROPOLE ACCUEILLE L'ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

L'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air est un réseau de communes, d'intercommunalités et de métropoles. Il est constitué le 1^{er} mars 2017¹ et s'est réuni, à son initiative, à Dijon le 10 novembre. Plus de trente collectivités de toute la France étaient représentées.

Les travaux ont porté, tout d'abord, sur l'organisation du réseau pour asseoir sa légitimité auprès de différentes instances (État, institutions, partenaires...). Pour cela, le réseau a décidé de s'organiser en association. Celle-ci pourrait voir le jour lors d'une AG fondatrice qui se tiendra à Grenoble au printemps. Cette volonté repose sur les priorités suivantes :

- besoin de partager des expériences et les pratiques des collectivités en faveur de la qualité de l'air
- importance de l'Alliance pour des actions de lobbying, notamment auprès de l'État
- prise en compte de la santé environnementale
- suivi de la législation et contribuer à son évolution
- liaison entre la qualité de l'air et les problématiques du climat et du bruit.

Par ailleurs, la remise en cause des appels à projets « Villes Respirables » « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » a conduit l'Alliance à diffuser un communiqué de presse rappelant à l'État ses engagements.²

L'Alliance s'est également saisie du sujet des micro-capteurs. Leur intérêt est évident. Ils permettent de cibler des pollutions que ne pointent pas les stations des 13 Associations Régionales ATMO, dont 35 pour ATMO Bourgogne Franche-Comté réparties sur l'ensemble de la région. Les mesures sont donc plus fines et plus précises notamment sur des points critiques : stations-service, camions et bus au ralenti, carrefours de circulation dense. Elles apparaissent ainsi comme des outils pertinents d'aide à la décision des politiques air/climat des collectivités locales. Concrètement, Rennes et Grenoble ont présenté leurs expériences de l'usage de micro-capteurs construites avec des associations. L'objectif était de tester la fiabilité de ces instruments en fonction des polluants à détecter, des lieux de détection, du jour et de l'heure de la détection. Ces retours d'expériences démontrent l'efficacité des micro-capteurs pour les collectivités locales, pour autant qu'il y ait une

clarification dans leur labellisation (sur laquelle nous sommes vigilants). Ils s'ajoutent aux outils et aux mesures existantes pour asseoir une politique de préservation de la qualité de l'air et de santé performante.

Catherine HERVIEU
Vice-présidente de Dijon Métropole Mobilités actives, Air, Bruit et Milieux aquatiques
Présidente d'ATMO Bourgogne Franche-Comté

¹ Plaquette de présentation de l'Alliance

² <https://21.eelv.fr/territoires-a-energie-positive-villes-respirables-inquietude-de-lalliance-des-collectivites-pour-la-qualite-de-lair/>



**INVESTIR DANS L'EAU POUR PRÉSERVER LA
BIODIVERSITÉ ET DIMINUER LES COÛTS**
*Dijon Métropole a signé un contrat de travaux avec
l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse*

Le Président de Dijon métropole a signé le 28 septembre 2017 le premier contrat de travaux de la métropole avec le directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Cette démarche est le fruit d'un travail que nous avons porté dès le début de mandat et traduit la relation de confiance que nous avons su établir avec l'Agence de l'Eau.

La convention permet à la métropole d'affirmer sa politique de l'eau et de bénéficier ainsi du soutien de l'Agence de l'Eau. Sur les deux années 2017 et 2018, Dijon Métropole va investir plus de 24 M€ pour l'eau et l'assainissement et bénéficier de plus de 9 M€ de l'AERMC pour financer ces investissements.

Les travaux vont permettre d'entretenir et d'améliorer la qualité de notre réseau d'eau et d'assainissement. Ils vont aussi renforcer l'excellence écologique de la métropole et la préservation de l'environnement local. En effet, ces actions consistent à :

- Rénover les réseaux d'alimentation d'eau potable et étoffer les dispositifs de surveillance des réseaux pour diminuer les fuites et donc la pression sur les prélèvements en nappe : 4,6 M€ (dont 3,4 M€ apporté par l'AERMC) seront ainsi investis, permettant de mieux préserver la biodiversité des rivières et des zones humides en particulier et en sollicitant moins nos ressources. Cette amélioration des rendements de réseaux favorisera les économies d'énergie grâce à la réduction des volumes d'eau à produire.
- Rénover les réseaux d'assainissement pour 900 K€ afin de diminuer les fuites de ces réseaux et les rejets directs dans le milieu naturel. L'enjeu est de renvoyer toutes les eaux usées vers les stations d'épuration. La pollution sera ainsi traitée avant le renvoi des eaux dans le milieu naturel qu'il s'agit évidemment de préserver.
- Construire une unité de méthanisation qui permettra de produire du biogaz notamment à partir des boues de station d'épuration. Cet investissement majeur de 12 M€ programmé dans le projet métropolitain bénéficiera d'un soutien de l'AERMC de 2,5 M€. Les intérêts d'un méthaniseur sont multiples : diminuer la production de CO₂, et générer de nouvelles recettes pour la métropole grâce à la production d'énergie.
- Recenser toutes les zones humides de Dijon Métropole et mesurer l'éventuelle différence de qualité des eaux entre l'entrée et la sortie de l'agglomération (50 k€). Les zones humides sont des zones très fragiles et particulièrement riches en biodiversité qu'il faut particulièrement protéger.

- Mener des études d'Aires d'Alimentations de Captages (658 k€). Les sources potentielles de pollution seront ainsi identifiées pour ensuite mettre en place, avec les acteurs du territoire, des plans d'action de protection de la ressource en eau. Les retours d'expérience montrant que le préventif est toujours moins cher que le curatif.
- Construire une usine d'ultrafiltration pour la source de Morcueil (4,2 M€) de façon à garantir la pureté et la qualité de cette ressource essentielle de la métropole (cf. article « Usine d'ultrafiltration de Morcueil »).
- Améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau d'eau pluvial pour 80 k€ de façon à mieux prévenir les crues.

L'ensemble de ces actions ont pour objectif de créer un cercle vertueux : investir autant que possible dans le préventif plutôt que le curatif afin de diminuer les coûts et de préserver la biodiversité. Et à terme, la reconquête globale de la biodiversité génèrera des gains sur les coûts de dépollutions et en matière de santé publique.

L'écologie et l'économie sont bien convergentes !

*Frédéric FAVERJON, Vice président de Dijon métropole à l'eau et l'assainissement
Catherine HERVIEU, Vice présidente de Dijon métropole à l'air, au bruit, aux déplacements doux
et aux milieux aquatiques*



**DIJON MÉTROPOLÉ INVESTIT
POUR PRÉSERVER SES
RESSOURCES : POSE DE LA
PREMIÈRE PIERRE DE L'USINE
D'ULTRAFILTRATION DE
MORCUEIL**

La présence récurrente de parasites non éliminables au chlore dans l'eau de la source avait contraint Dijon Métropole en 2013 à arrêter temporairement l'utilisation de la source de Morcueil dont les dijonnais bénéficiaient depuis le début des années 1900.

Nous nous devons d'entretenir notre patrimoine pour continuer à préparer l'avenir, mais aussi par respect envers nos anciens qui ont construit ces canalisations historiques avec des moyens rudimentaires.

Les archives départementales de la Côte d'Or ont mis en ligne sur internet un ensemble de photographies datant de 1903 – 1904 retraçant la construction de la canalisation de Morcueil et de son captage. Les 12 km de canalisations ont été creusés à la pelle et à la pioche, les seuls outils de l'époque ! Les conduits étaient amenés via le canal de Bourgogne puis sur site avec des charrettes. Ce chantier était cependant à la pointe de la technologie, comme l'usine d'ultrafiltration qui sera construite, puisque la voûte du captage de Morcueil fut le premier ouvrage local en béton armé.

Dijon Métropole a refusé jusqu'à présent la facilité qui consiste à traiter les pollutions dans l'eau et a préféré engager des études et des actions pour mieux connaître les surfaces à protéger dont dépend la qualité de ses ressources en eau potable.

Ainsi, nous mobiliserons prochainement un programme d'actions destinées à mieux connaître et à limiter les pollutions ponctuelles notamment celles liées aux produits phytosanitaires tout en préservant la vie économique du monde rural grâce au développement de filières agricoles plus « vertes » sur les aires d'alimentation des captages de nos ressources.

Ces études d'aires d'alimentation de captage sont pour Dijon Métropole l'assurance pour nous et nos enfants de continuer à disposer d'une eau de qualité à un prix plus abordable. En effet, traiter une pollution coûte toujours plus cher qu'éviter la pollution. Des études de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ont vérifié localement cet adage pour la nappe de Dijon Sud. Ces organismes ont conclu qu'une politique préventive coûte environ 4 fois moins chère que des actions curatives.

Pour la ressource de Morcueil, il s'avère cependant que seul un traitement par ultrafiltration est en mesure de restaurer la pureté de l'eau sans pour autant dégrader ses qualités gustatives. J'ai eu l'honneur, au nom du président de Dijon Métropole, de poser la première pierre de cette usine d'ultrafiltration avec le directeur de Suez Eau France, Monsieur Bertrand Camus.

Dijon Métropole a fait le choix, dans l'ingénierie de cette installation, de profiter du dénivelé de la canalisation le long de la vallée de l'Ouche pour créer de la surpression permettant le processus de filtration. Cette technicité permettra de réaliser des économies d'énergie par rapport aux installations habituelles d'ultrafiltration.



*Frédéric FAVERJON, Vice Président de Dijon Métropole
eau et assainissement*



**A L'INITIATIVE DES ÉLU-ES ÉCOLOGISTES,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON ADOPTE
UN VŒU CONSACRÉ AU TRAITÉ DE LIBRE
ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE
ET LE JAPON (JEFTA)**

Le vœu a été adopté le 20 novembre à l'unanimité moins 5 abstentions dont l'abstention de l'élue Front National.

Depuis 2014, la municipalité prend position sur les traités de libre échange, le TAFTA et le CETA, pour exprimer ses inquiétudes sur les risques environnementaux, économiques et démocratiques des traités d'une part et pour demander plus de transparence sur les négociations d'autre part.

Si les négociations du TAFTA sont stoppées, et que le CETA est appliqué de façon provisoire malgré les réserves de la commission d'expertise installée par le Président de la République, il devra être ratifié par les 28 parlements nationaux. Malgré tout, la commission européenne a agité de nouveau dans l'opacité. Elle a signé un accord cadre « politique » pour mettre en œuvre un traité de libre échange avec le Japon : le JEFTA (Japan-EU Free Trade Agreement) alors que les négociations ne sont toujours pas finalisées.

Dans la continuité des autres traités de libre échange, le JEFTA menace l'économie locale, les politiques environnementales et sanitaires sans tenir compte des principes de l'Accord de Paris signé lors de la COP21. Bien que la commission européenne fasse miroiter de nouveaux marchés pour nombre de produits européens (chocolat, vin, fromage...) en abaissant les droits de douane au Japon, nous devons avoir conscience que l'Union européenne ferait de même pour le secteur automobile.

De plus, il porterait atteinte à la biodiversité. Le Japon représente le premier marché mondial illégal de bois. Pourtant, le traité ne prévoit pas de contrainte juridique pour mettre fin au pillage de la ressource. De plus, aucune mesure contraignante visant à interdire la pêche à la baleine et la commercialisation des produits issus de cette pêche n'est envisagée alors qu'elle est interdite par les traités internationaux.

Enfin, la souveraineté démocratique des États et des collectivités locales n'est pas protégée. L'absence des tribunaux arbitraux, qui soumettraient les pouvoirs publics à de fortes pénalités financières en cas d'atteinte aux intérêts privées des multinationales, n'est pas à l'ordre du jour.

C'est pourquoi, le Conseil municipal interpelle le gouvernement français pour que celui-ci demande à la Commission Européenne de travailler en toute transparence, et de publier le mandat de négociation du JEFTA, toutes les propositions que l'Union Européenne a pu faire au Japon et l'ensemble des documents, en cours de négociation ou déjà négociés.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CÔTE D'OR ADOPTE UN VŒU CONSACRÉ AU TRAITÉ DE LIBRE ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE JAPON

Le vœu, à l'initiative de **Sandrine HILY** et du groupe des Forces de progrès, a été adopté à l'unanimité. Sandrine Hily est intervenue au préalable pour expliquer que le règlement des différends entre États et investisseurs ne doit pas se faire à travers des tribunaux d'arbitrage privé et que la plus-value économique pour les agriculteurs et les viticulteurs n'est qu'une illusion.

Présentation du vœu

En juin 2015 et en décembre 2016, le Conseil Départemental de la Côte d'Or s'est exprimé à travers des vœux sur les traités de libre échange avec les États-Unis, le TAFTA, et le Canada, le CETA, afin de demander plus de transparence sur les négociations.

Alors que les négociations du TAFTA sont stoppées, et que le CETA est appliqué temporairement, malgré les lacunes, et qu'il doit encore être ratifié par les parlements nationaux, la Commission Européenne a agi dans une certaine opacité.

En effet, elle a signé début juillet 2017 un accord cadre « politique » pour mettre en œuvre un traité de libre échange avec le Japon : le JEFTA (Japan-UE Free Trade Agreement).

Néanmoins, les négociations ne sont toujours pas finalisées.

-C'est pourquoi, le Conseil Départemental de la Côte d'Or, soucieux d'une transparence essentielle au bon fonctionnement de la démocratie, interpelle le gouvernement français afin que celui-ci demande à la Commission Européenne de publier le mandat de négociation du JEFTA.

- Il demande également la communication des propositions que l'Union Européenne a pu formuler au Japon ainsi que l'ensemble des documents en cours de négociation ou déjà négociés.

-Il souhaite enfin qu'une même volonté de garantir des rapports commerciaux équitables, dans le respect de la prééminence politique des États sur les ambitions économiques des grands groupes, et dans un souci de développement durable et de protection de l'environnement, préside aux négociations entre le Japon et l'Union Européenne.

Nous contacter

Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon

09-61-68-76-95 / 06 71 70 21 27

groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>

Catherine HERVIEU- chervieu@ville-dijon.fr

Frédéric FAVERJON- ffaverjon@ville-dijon.fr

Stéphanie MODDE- smodde@ville-dijon.fr

Patrice CHÂTEAU- pchateau@ville-dijon.fr

Sandrine HILY- shily@ville-dijon.fr

Christine DURNERIN- cdurnerin@ville-dijon.fr